

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES
ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

Etablissement Public Territorial de Bassin

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 12 août 2009

Hôtel du Département

MONTAUBAN

RAPPORT

Administration : 61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE - Tel : 05.62.72.76.00 / Fax : 05.62.72.27.84

E Mail : smeag@eptb-garonne.fr / Site : www.smeag.fr

Portail : lagaronne.com

Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

SOMMAIRE

PAGES

I – SOUTIEN D'ÉTIAGE DE LA GARONNE	3
Situation hydrologique au 4 août 2009 et prévisions pour la suite de la campagne	
Rapport et délibération	

- I -

SOUTIEN D'ETIAGE DE LA GARONNE

**Situation hydrologique au 4 août 2009
et prévisions pour la suite de la campagne**

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

SOUTIEN D'ETIAGE DE LA GARONNE

Situation hydrologique au 4 août 2009 et prévisions pour la suite de la campagne

RAPPORT

Lors des comités syndicaux des 9 décembre 2008 (débat d'orientations budgétaires) et des 24 mars 2009 (vote du budget), vous avez opté pour l'hypothèse budgétaire basse pour le soutien d'étiage, à savoir, un montant proche de la moyenne des quatorze années effectives de soutien d'étiage, en sachant qu'il serait possible qu'un comité syndical soit nécessaire dans le courant de l'été, si le déroulement de la campagne laissait se profiler une insuffisance budgétaire.

Le présent rapport a pour objet de faire un point sur la situation hydrologique observée en ce début de campagne, de vous informer sur les prévisions pour les semaines à venir, et de vous proposer en conséquence le vote de moyens supplémentaires permettant d'honorer nos engagements vis-à-vis de nos partenaires et des usagers.

Le rappel du dispositif mis en œuvre

Le dispositif mis en œuvre découle de deux conventions pluriannuelles signées par le Sméag :

- convention de coopération pluriannuelle (2008-2012) du 17 mars 2008 entre le Sméag, Electricité de France (EDF), l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Etat, qui permet de mobiliser un volume garanti de 51 millions de mètres cube (hm^3) : 46 hm^3 sur les réserves IGLS (dont 12 hm^3 au titre de la concession de Pradières renouvelée le 9 novembre 2007 et les lacs d'Izourt et de Gnioure) et 5 hm^3 sur le lac d'Oô (volume affecté au titre de la concession du 26 juillet 2007 mobilisable à partir du 1^{er} septembre),
- convention de coopération pluriannuelle (2009-2012) en cours de signature entre le Sméag, l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel (IIABM), l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Etat, qui permet de mobiliser un volume non garanti de 7 hm^3 supplémentaires à partir du réservoir de Montbel et à compter du 15 septembre de chaque année.

Le coût prévisionnel maximal annuel s'élève à **3 406 704 €** répartis de la façon suivante :

Coûts prévisionnels	Volume disponible (en hm ³)	Coût total minimal (en €)	Coût total maximal (AX+B en €)
1- Au titre de la convention 2008-2012 avec EDF du 17 mars 2008 :			
Réserves dites IGLS	(à partir du 16 juin) 46	840 000	2 848 000
Lac d'Oô	(à partir du 15 août) 5	132 500	265 000
Sous-total « EDF » :	(garantis) 51	972 500	3 113 000
2- Au titre de la convention « Montbel » 2009-2012 (en cours de signature)			
Sous-total « Montbel »	(à partir du 15 septembre) 7	76 084	213 704
Total « Ressource » :	58	972 500	3 326 704
3- Au titre de l'assistance à la mise en œuvre (maîtrise d'œuvre, données météo,...) :			
Sous-total « mise en œuvre » :			80 000
Coût total maximal de la campagne 2009 :			3 406 704

Le tableau ci-dessous récapitule la répartition de ces coûts prévisionnels entre financeurs :

Clé de financements	MONTANTS (€)	Part AEAG		Part EDF		Part Sméag	
		€	%	€	%	€	%
1- Convention avec EDF	3 113 000	2 334 750	75	155 650	5,0	622 600	20,0
2- Convention « Montbel »	213 704	160 278	75	Sans objet		53 426	25,0
3- Assistance mise en œuvre	80 000	60 000	75	Sans objet		20 000	25,0
Total	3 406 704	2 555 028	75	155 650	4,57	696 026	20,43

Remarque : la part de l'AEAG se décompose comme suit : 45 % pour la redevance classique pour prélèvement, 30 % pour la majoration de cette redevance auprès des usagers (agriculture, industrie, eau potable).

La participation du SMEAG dans le soutien d'étiage est de **20,46%** et conditionne la contribution des autres financeurs.

La situation hydrologique en ce début de campagne

A la date de rédaction du présent rapport (le 4 août), l'année hydrologique 2009 est d'ores et déjà qualifiée de déficitaire au sens de la réglementation et du Sdage.

En effet, malgré l'importance des réalimentations organisées par le Sméag en ce début de campagne¹, le débit enregistré à Lamagistère pendant dix jours consécutifs² a été de seulement **65,1 hm³/s** du 24 juillet au 2 août 2009, au lieu des 68 m³/s du seuil d'alerte.

Sans le soutien d'étiage, ce débit pendant dix jours consécutifs aurait été d'environ 56 m³/s avec des journées proches du seuil d'alerte renforcée de 49 m³/s, ce qui aurait contraint les préfets à décider de l'application de mesures de limitation des prélèvements en Garonne, sur sa nappe d'accompagnement et dans le canal de Garonne (de 15 à 50 % de limitation notamment pour l'irrigation à un moment où les cultures étaient les plus sensibles au stress hydrique).

¹ A la date du 4 août 2009, près de 10 millions de mètres cube d'eau ont été déstockés par le Sméag, représentant déjà 17 % du stock conventionné. Depuis le 27 juillet à minuit, les ordres de lâchures sont passés de 5 m³/s (depuis le 25 juillet) à 15 m³/s.

² En application du Sdage, l'année est considérée comme déficitaire si le VCN₁₀ est inférieur à 80 % de la valeur du DOE.

Les réalimentations de soutien d'étiage du Sméag ont ainsi permis d'éviter cette situation de crise, mais il reste douze semaines de campagne, et les étiages de la mi-août à la fin septembre sont statistiquement sévères et préjudiciables au fonctionnement du milieu. Le soutien d'étiage de septembre-octobre représente en moyenne 52 % des volumes déstockés.

Les prévisions pour les semaines à venir

L'enveloppe budgétaire initialement votée par le Sméag est de 381 123 € et permet de mobiliser 1,5 millions d'euros complémentaires et, au total, 30 hm³.

Selon nos prévisions, ce volume pourrait être optimisé de la façon suivante :

- jusqu'à la mi-août (date jusqu'à laquelle se déroulent les stades critiques des principales cultures irriguées) : déstockage d'environ 22 hm³,
- arrêt des déstockages de la mi août à mi septembre environ
- mi-septembre : reprise des déstockage (8 hm³) sur une durée maximale de trois semaines à partir des lacs de Montbel et d'Oô.

On constate que le soutien d'étiage tel que budgété à ce jour s'avère partiel en août. De plus, l'analyse statistique montre que l'effort de soutien d'étiage sur septembre-octobre peut largement dépasser les 8 hm³ envisagés.

Crédits complémentaires :

En conséquence, il vous est proposé de voter une enveloppe supplémentaire de **314 903 €** correspondant au complément à l'enveloppe initiale de 381 123 € qui permettra de couvrir la totalité de la participation maximale prévisionnelle du Sméag au soutien d'étiage (conformément aux conventions citées plus haut).

Cette somme est à répartir entre les collectivités membres selon la clé de répartition interdépartementale du 23 juin 2004 présentée ci-dessous :

	Clé de répartition	Montant voté le 24 mars 2009	Complément proposé	Total
Conseil régional de Midi-Pyrénées	31,50%	120 054	99 194	219 248
Conseil régional d'Aquitaine	18,50%	70 508	58 257	128 765
Haute-Garonne	17,00%	64 791	53 534	118 324
Tarn-et-Garonne	14,50%	55 263	45 661	100 924
Lot-et-Garonne	12,25%	46 688	38 576	85 263
Gironde	6,25%	23 820	19 681	43 502
Total	100,00%	381 123	314 903	696 026

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

SOUTIEN D'ETIAGE DE LA GARONNE

**Situation hydrologique au 4 août 2009
et prévisions pour la suite de la campagne**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU ses délibérations des 3 février et 5 juillet 1993 relatives au soutien d'étiage de la Garonne,

VU ses délibérations n° 98-01/02 du 26 janvier 1998 et 02-12/03 du 19 décembre 2002 relatives au soutien d'étiage et à la ressource en eau,

VU sa délibération n° 03-03/02-01 du 11 mars 2003 relative à l'indemnisation d'EDF au titre de l'année 2002 et portant règlement définitif de l'exécution financière de la convention de soutien d'étiage de la Garonne du 21 juillet 1993,

VU sa délibération n° 03-07/01 du 1^{er} juillet 2003 relative au bilan de dix ans de soutien d'étiage et à l'approbation de la convention pluriannuelle 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF et à la reconduction de la convention pluriannuelle partir du lac de Montbel sur la période 2003-2006,

VU sa délibération n° 04-06/02 du 23 juin 2004 relative au soutien d'étiage de la Garonne, à l'actualisation de la clé interdépartementale de répartition et à l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF du 11 juillet 2003,

VU ses délibérations n° 05-01/01-01 et 05-03/03-02 du 14 janvier et du 16 mars 2005 et ses délibérations n° 06-01/03 et 06-12/01-01 des 25 janvier et 5 décembre 2006 relatives au soutien d'étiage de la Garonne,

VU ses délibérations n° 07-03/04-02 et n°07-11/02 des 13 mars et 8 novembre 2007 relatives au soutien d'étiage de la Garonne,

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 9 décembre 2008 (p.20 à 22),

VU sa délibération n°09-03/03-02 du 24 mars 2009 relative au soutien d'étiage de la Garonne et les débats afférents (p.28),

VU le rapport de son président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL

DECIDE d'inscrire en recettes une **somme complémentaire de 314 903 €** pour financer le soutien d'été 2009.

DIT que ces crédits seront financés par les cotisations des collectivités membres selon la clé de répartition du 23 juin 2004 propre à la ressource en eau :

	Clé de répartition	Complément proposé
Conseil régional de Midi-Pyrénées	31,50%	99 194
Conseil régional d'Aquitaine	18,50%	58 257
Haute-Garonne	17,00%	53 534
Tarn-et-Garonne	14,50%	45 661
Lot-et-Garonne	12,25%	38 576
Gironde	6,25%	19 681
Total	100,00%	314 903